

27° CONCOURS DE PEINTURE – 2016 – à CARS

ARTICLE 01 : Le Comité des Fêtes organise un concours de peinture ouvert à tous, professionnels et amateurs

ARTICLE 02 : THEME « **LES FALAISES** »

ARTICLE 03 : DATE : Les Artistes ont tout loisir de réaliser leurs œuvres - elles seront validées à la réception, en fonction du thème – jusqu'au **vendredi 22 juillet 2016.**

ARTICLE 04 : **TECHNIQUES MIXTES**
HUILE – ACRYLIQUE

Format minimum
Format 20, figure (73 x 60 cm)
ou Format 20, paysage (73x54cm)
ou Format 20, marine (73x50cm)

Simple baguette cache-clous – Encadrement interdit.

Un **PRIX DE 500 Euros** sera remis pour l'œuvre retenue qui deviendra propriété du comité des fêtes et sera exposé à la Mairie de CARS.

Un second prix de 150€ et un troisième prix de 100€ seront décernés - les artistes récupéreront les œuvres primées.

ARTICLE 05 : **PEINTURE AQUARELLE**
GOUACHE – DESSIN – PASTEL – LAVIS – ENCRE DE COULEURS – FUSAIN

Les artistes pratiquants ces disciplines pourront participer au concours en présentant leurs œuvres sur le même thème. Format minimum 21x29,7cm sur support rigide.

Ne sont pas acceptées les présentations sous-verre et sous-plastique avec pinces, pour cause sécurité.

Un **PRIX « LIONS CLUB »** de 300 Euros récompensera l'œuvre retenue par le jury qui deviendra propriété du LIONS CLUB.

Un second prix de 100€ et un troisième prix de 50€ seront décernés - les artistes récupéreront les œuvres primées.

Un jury se réunira et ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 06 : Les jeunes (de 12 ans à 17 ans) peuvent présenter un dessin ou une peinture sur le même thème, le format minimum 21x29,7cm, sur support rigide.

L'œuvre devra être munie d'une attache solide permettant l'accrochage.

Un prix en bon d'achat récompensera l'œuvre sélectionnée :

- pour les moins de 12 ans : 30 € (bon d'achat).
- pour les plus de 12 ans : 50€ (bon d'achat).

Toutes les œuvres doivent comporter au verso : le titre de l'œuvre et le nom de l'artiste.

ARTICLE 07 : PRIX PUBLIC

REMISE DU PRIX LE LUNDI 08 août 2016 à 22h00

LES VISITEURS VOTERONT POUR UNE OEUVRE
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES, (sauf article 06).

A l'exception des œuvres primées

Le peintre gagnant recevra 6 cartons de 6 bouteilles de vin. Il sera prévenu le lundi 8 août 2016 en début d'après-midi et devra être présent dès 21h.

ARTICLE 08 :

Les peintres pourront vendre leurs œuvres à l'occasion de la fête locale pendant les journées d'exposition :

les 6 – 7 et 8 août 2016

Heures d'ouverture :

Le samedi de 15h00 à 21h00

Le dimanche de 10h à 11 et de 15h à 21h

Le lundi de 15h00 à 23h00

ARTICLE 09 :

Les œuvres seront remises aux organisateurs.

IMPERATIVEMENT LE :

VENDREDI 22 JUILLET 2016 de 15h30 à 18h00

SAMEDI 23 JUILLET 2016 de 15h30 à 18h00

A l'école maternelle de CARS 33 (lieu d'exposition).

Un piton de fixation est indispensable.

Les œuvres pourront être récupérés après la remise du prix public ou le mardi 9 août 2016 de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 18h00.

ARTICLE 10 :

Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres.

ARTICLE 11 :

En vue d'une meilleure préparation de ce concours, il est demandé aux intéressés de :

Retourner le bulletin d'inscription adressé au :

COMITE DES FETES DE CARS – CONCOURS DE PEINTURE - MAIRIE – 1 LE BOURG 33390 CARS.

(Bulletin d'inscription disponible sur le site www.cars33.fr)

IMPERATIVEMENT AVANT LE 14 JUILLET 2015

PARTICIPATION à L'INSCRIPTION

Trois œuvres maximum par participant

- moins de 12 ans gratuit
- de 12 ans à 17 ans : 2,00€ par œuvre
- après 17 ans : 10,00€ : la 1ère œuvre
7,00€ : la 2ème œuvre
5,00€ : la 3ème œuvre

- Tous les participants seront récompensés.

- Les lauréats primés en premiers prix seront hors concours pendant deux ans, mais pourront participer à l'exposition et vendre les œuvres.

Remise du prix du jury le dimanche 7 août 2016 à 12h00 au foyer rural, suivi d'un vin d'honneur.
En conséquence, l'exposition sera fermée de 11h00 à 15h00.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU INSCRIPTION : Contacter le comité des fêtes (bulletin d'inscription sur le site www.cars33.fr)

Mme Dominique ARIAS : 05.57.42.10.88 / 06.98.46.64.20 – arias.dominique@orange.fr

M. Philippe BECHADE : 05.40.10.15.51 / 06.25.11.16.38 – bechadephil@gmail.com

Mme Sylvette MOREAUX : 06.46.77.19.78 – robert.moreaux0670@orange.fr